



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG 88

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Monsieur Jean-Jacques GODARD

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Jacques GODARD, conseiller municipal, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Edwin DELEMAR et Mme Sonia GUNASEKARAN à 14h00

Le vendredi 3 juillet 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressé

Fait à Etampes, le 18 juin 2026

Le Maire,
Gilles BAYART



Affiché le : 23 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260618-VI-AR-2026-DG88-AU
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026